

## ► La Fondation du patrimoine

**Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine**, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

**Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs**, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

**1€ de don au patrimoine = 21€ de retombées économiques\***

\*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

**Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité** et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

**Sur le terrain, un solide réseau d'experts**, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

**Votre don ira à un projet de qualité !**

### ► Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 5 % du montant des dons.

#### **Avertissement concernant la déduction de votre don**

Ce projet étant porté par un propriétaire privé, les dons ne sont pas éligibles à l'avantage fiscal sur l'impôt sur la fortune immobilière.

Attention la législation fiscale interdit de bénéficier de la réduction d'impôt au titre du mécénat pour ce projet si vous (ou, pour une entreprise, si l'un des dirigeants ou membres du conseil d'administration ou directoire de la société donatrice ou d'une société qui entretiendrait des liens de dépendance avec elle (au sens de l'article 39, 12 du code général des impôts)) êtes :

- Ascendant
- Descendant
- Collatéral (jusqu'au 4<sup>ème</sup> degré)
- Associé du propriétaire de cet immeuble ou des associés de la société civile propriétaire de l'immeuble le cas échéant. Ni si vous ou l'un des membres de votre foyer fiscal conduisez un appel au mécénat pour un immeuble vous appartenant (dans le cadre de l'article L. 143-2-1 du code du patrimoine).

## ► Contacts



### FONDATION DU PATRIMOINE

Occitanie-Méditerranée  
Palais Jacques Cœur et des Trésoriers de France

5, rue des Trésoriers de France  
34000 Montpellier  
09 63 57 44 06

occitanied@fondation-patrimoine.org

Suivez-nous sur    

### M. ET MME SIMON GÉRARD ET MONIQUE

La Font de Bezombes  
34725 Saint-Andre-de-Sangonis

### ► Nos partenaires



#### **Respect de votre vie privée**

Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine.

Conformément à la réglementation en vigueur, en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : dpo@fondation-patrimoine.org. Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur [www.fondation-patrimoine.org](http://www.fondation-patrimoine.org).

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre.

FONDATION



DU PATRIMOINE

► Je donne !

Pour la restauration du

# Château de Lauzières

34800 OCTON

Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture © Association Sauvagegarde du château - Document généré par PrintFlux - Ne pas jeter sur la voie publique

Retrouvez  
tous les projets sur  
[www.fondation-patrimoine.org](http://www.fondation-patrimoine.org)

## ► Poursuivons nos efforts !

### ◆◆ LE PROJET

Dans le grand site de France du Salagou et du Géo parc sur l'ancienne route de Lodève (GR aujourd'hui), on peut découvrir sur un piton rocheux, à flanc de montagne, les ruines du château de Lauzières. Le château est construit en basalte, les chainages et les entourages de fenêtres et portes sont en grès. Abandonné depuis plus de 100 ans, le château est en péril. Une première tranche de travaux a été réalisée en 2020 pour la consolidation de la tour Nord, avec un confortement au pied. Aujourd'hui, nous poursuivons la restauration avec une nouvelle phase : la mise hors d'eau de l'église et de la chapelle latérale en restaurant les deux pignons du chœur. Nous avons encore besoin de votre générosité !

### ◆◆ LE LIEU ET SON HISTOIRE

Le château de Lauzières est mentionné dès 1173, cependant la base de la construction est probablement antérieure à l'an 1000. En 880, Guilhem, Comte de Narbonne donne à son neveu Othon, la terre de l'Euzières qui signifie "lieu planté de chênes verts", d'après un écrit du XVI<sup>e</sup> siècle et l'Euzières devint Lauzières. Les Lauzières sont une des plus anciennes familles nobles du Languedoc. Deux personnages ont eu un rôle important :

en 1487, Gui de Lauzières est un grand maître de l'artillerie de Charles V. En 1616, Pons de Lauzières, marquis de Thémines, capitaine des gardes du roi Louis XIII au Louvre sera nommé par le roi, maréchal de France pour avoir arrêté le grand Condé. Il deviendra Sénéchal du Quercy et Gouverneur de Bretagne. Lauzières restera un lieu de haute juridiction jusqu'à la Révolution. La chapelle castrale devient l'église paroissiale en 1365 et le demeurera jusqu'au XIX<sup>e</sup>, elle sera dédiée à Saint-Jean l'Evangeliste.

### ◆◆ LA MOBILISATION

En 1974, M. et Mme SIMON découvre ce lieu dans un livre de monuments en péril de Pierre de Lagarde. Les nouveaux propriétaires acquièrent parcelle par parcelle jusqu'en 2006. En 1987, ils créent l'association de "Sauvegarde du château et du village de Lauzières". Des bénévoles font un travail remarquable pour débroussailler le lieu et pour le faire connaître au grand public en organisant des événements.

<b>Montant des travaux</b>	<b>TR2 : 45 000€ TTC</b>
<b>Objectif de collecte</b>	<b>20 000€</b>
<b>Début des travaux</b>	<b>1er semestre 2025</b>

Crédit photos © association Sauvegarde de Lauzières



## ► Bulletin de don

### ► Oui, je fais un don pour aider la restauration du Château de Lauzières

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

#### Sur notre site internet

[www.fondation-patrimoine.org/69770](http://www.fondation-patrimoine.org/69770)

ou en flashant le QR code ci-contre.



#### Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à Fondation du patrimoine, Occitanie-Méditerranée, BP 70289, 75867 PDC Paris 18, accompagné de mon règlement à l'ordre de :

**Fondation du patrimoine**  
**Château de Lauzières**

#### Le montant de mon don est de

80 €  150 €  250 €  500 €  \_\_\_\_\_ €

Raison sociale\* : \_\_\_\_\_

Forme juridique\* : \_\_\_\_\_ SIREN\* : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_ Pays : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_

\*Informations obligatoires pour les entreprises

### ► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Exemples de dons	80 €	150 €	250 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	28 €	51 €	85 €	170 €
	Réduction d'impôt de 66 % du don dans la limite de 20 % du revenu imposable.			
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	32 €	60 €	100 €	200 €
	Réduction d'impôt de 60 % du montant du don jusqu'à 2 M€ et de 40 % au-delà, dans la limite de 20 000 € ou 5% du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.			

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre